

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 059-245900758-20250410-2025CIAS_FL073C-DE



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE FLANDRE LYS

*En respect de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant les règles du quorum, report du
Conseil d'administration du 3 avril 2025*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025

Le 10 avril 2025 à 17h, le Conseil d'administration du CIAS Flandre Lys, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Jacques HURLUS, Président, sur la convocation qui lui a été faite le quatre avril deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres en exercice le jour de la séance : 17

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents

Mme Martine BEURAERT

Mme Bénédicte BROUARD

M. Henri DELBARRE

M. Jean-Paul FACON

Mme Marie-Dominique DE SWARTE : arrivée à partir du point 3 de l'ODJ : Affectation des résultats 2024 sur le BP 2025

Mme Geneviève FERMENTEL

M. Jacques HURLUS

M. Yvon LEMARQUAND

Absents excusés

M. Pierre BOURGEOIS

Mme Monique EVRARD

Mme Marie-Claire CARNIAUX

Mme Martine LORPHELIN

M. Pascal CODRON

M. Rémi ROMMELARD

M. Aimé DELABRE

Mme Christiane THOREZ

Mme Jocelyne DURUT pouvoir donné : à Mme Geneviève FERMENTEL

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte BROUARD

DÉLIBÉRATION 2020-2026/CIAS-FL073

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire Flandre Lys, en date du 22 mars 2018, actant la création du CIAS ;

Vu la délibération du CIAS Flandre Lys 2020-2026/CIAS-FL001 du 22 août 2020, actant l'installation de son Conseil d'administration ;

Vu la délibération 2020-2026/CIAS-FL070 du 10 avril 2025, relative à l'adoption du compte financier unique 2024 ;

Vu la délibération 2020-2026/CIAS-FL071 du 10 avril 2025, relative à l'affectation des résultats 2024 sur le budget primitif 2025 ;

Considérant que les centres d'action sociale ont le caractère d'établissements publics communaux ou intercommunaux et qu'à ce titre, ils sont régis par les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux " Dispositions financières et comptables " de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est proposé au Conseil d'administration d' :

- ▶ APPROUVER le budget primitif 2025, relatif à :
 - La reprise des résultats de l'exercice 2024 ;
 - Les inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes ;

Ce budget Primitif s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au document joint en annexe du dossier de synthèse (annexe 4- Budget Primitif 2025)

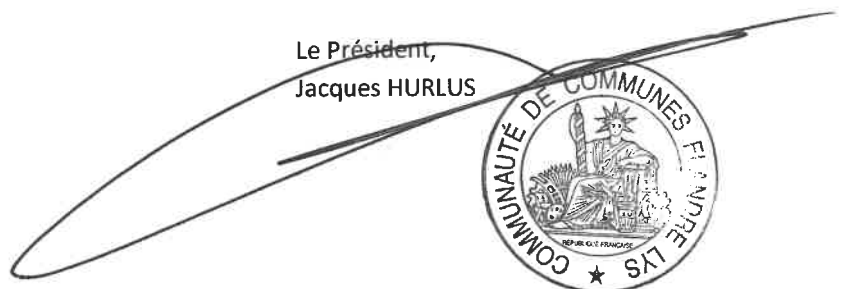
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité (9 voix pour) la proposition ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Conseil d'Administration,
À La Gorgue, le 10 avril 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques HURLUS



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2025

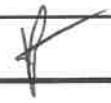
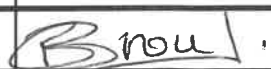
Présenté par Le Président (1),

A Siègè du CIAS Flandre Lys 500 rue de la Lys 59253 LA GORGUE, le 18/04/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil d'Administration du CIAS Flandre Lys(2), réunie en session Conseil d'Administration du CIAS Flandre Lys du 3 avril 2025

A Siègè du CIAS Flandre Lys 500 rue de la Lys 59253 LA GORGUE, le 03/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil d'Administration du CIAS Flandre Lys (2),(3).

BEURAERT Martine	
BOURGEOIS Pierre	
BROUARD Bénédicte	
CARNIAUX Marie-Claire	
CODRON Pascal	
DE SWARTE Marie-Dominique	
DELABRE Aimé	
DELBARRE Henri	
DURUT Jocelyne	
EVARD Monique	
FACON Jean-Paul	
FERMENTEL Geneviève	
HURLUS Jacques	
LEMARQUAND Yvon	
LORPHELIN Martine	
ROMMELARD Rémi	
THOREZ Christiane	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le